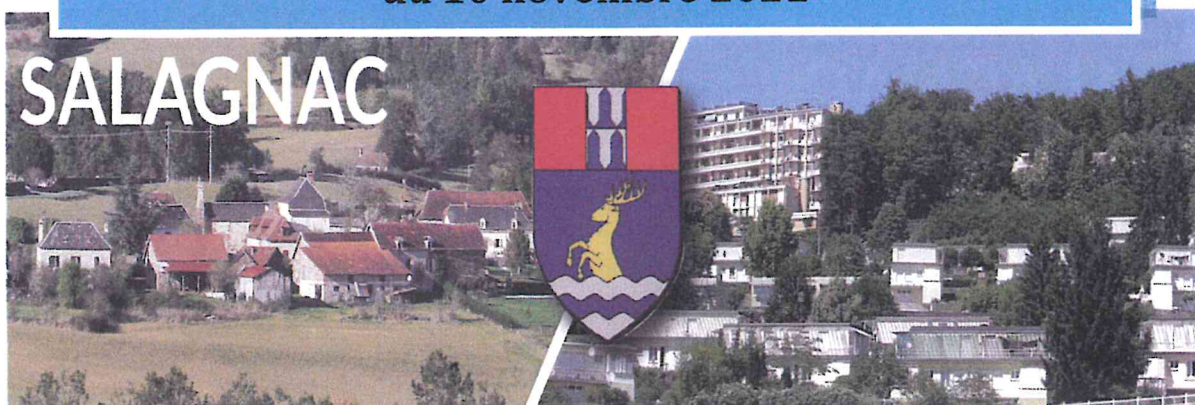


Compte rendu du conseil municipal du 10 novembre 2021



Nombre de Conseillers

En exercice :	13
Présents :	8
Votants :	8
Absents :	5

L'an deux mil vingt et un, le dix novembre, le Conseil Municipal de la Commune de SALAGNAC (Dordogne) dûment convoqué le 29 octobre 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BARONNET Laurent, Maire.

PRÉSENTS

MM. BARONNET Laurent - ENGLERT Michel – LACABANE Corentin – LAURENT Rémy – DUFFOURD Christophe – PITRE Annie – FIGUEIREDO Luis - POISSEL JULIETTE

EXCUSÉS

MERILLOU Mickaël – BAYLET Damien – BAUDOU Benoit. - APPERE Morgane

ABSENTS

LANASPA Laëtitia

Secrétaire de Séance : POISSEL JULIETTE

I - OBJET : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 04 octobre 2021.

Le compte rendu du Conseil Municipal a été approuvé à l'unanimité.

II - OBJET : RAPPORT DE LA CLECT DU 11 AOUT 2021.

Compte rendu du conseil municipal du 10 novembre 2021



Vu la réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 11 août 2021 et l'approbation à l'unanimité du rapport d'évaluation ;

Monsieur le Maire rappelle que la CLECT, conformément à l'article 1609 du Code général des Impôts, est en charge de l'analyse des charges transférées entre l'EPCI et ses communes membres, et propose leur évaluation financière en vue notamment du calcul des attributions de compensation.

Il expose que de nouvelles évaluations ont été faites :

- Transfert de charges en lien avec l'instauration de la Taxe d'aménagement intercommunale
- Il présente le rapport d'évaluation soumis à la CLECT, et adopté à l'unanimité moins une voix des membres présents.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve le rapport de la CLECT du 11 août 2021
- approuve l'évaluation des transferts de charges proposés
- **Décision adoptée : POUR 7. - ABSTENTION 1.**

III - OBJET : ADHÉSION AU COMITÉ DÉPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE.

Le Maire, informe le Conseil Municipal de la création en date du 25 février 1992, d'un COMITE DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE de la Fonction Publique Territoriale placé auprès du Centre de Gestion.

Il donne lecture des statuts de l'organisme créé.

Il prie l'assemblée de bien vouloir délibérer sur l'adhésion de la collectivité.

Le Conseil Municipal décide l'adhésion de la collectivité au COMITÉ DÉPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE pour le versement des prestations d'actions sociales à ses agents, s'engage à inscrire au Budget le montant total de la cotisation et autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour cette

Compte rendu du conseil municipal du 10 novembre 2021



adhésion. Adhésion pour les actifs et les retraités.

Décision adoptée : POUR a l'unanimité

IV - OBJET : PRESENTATIONS DES RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF.

En application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente au Conseil municipal, pour l'exercice 2020, les Rapports annuels sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) du SPANC et du SPA.

Adopté à l'unanimité

V – QUESTIONS DIVERSES.

- Projet de marché de Noël qui aura lieu le 18 décembre 2021 à Salagnac: il a été décidé de convoquer toutes les associations de la commune afin de voir si elles désiraient participer et de quelle manière.
- Décision de maintenir le repas de fin d'année pour les plus anciens. Il aura lieu le 11 décembre 2021 avec présentation du Pass sanitaire obligatoire ou d'un test PCR négatif certifié.
- L'âge d'attribution pour les colis est maintenu a 60 ans comme l'avait décidé le nouveau conseil municipal lors de sa prise de fonction il en sera de même l'accès au repas de fin d'année

Séance levée à 20h30